



**PROCES
VERBAUX
DES
CONSEILS
MUNICIPAUX**

Verdalle Infos n°3

COMMUNE DE VERDALLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HERLIN, Maire.

Présents : M. BROUDIC Jean-Claude, M. CHOUDAR Samuel Mme CATHALA Madeleine, Mme DELPRAT Thérèse, M. DIEGO Jean-Alain, M. ETHEART Régis, M. FAGGION Thomas, Mme FOULQUIER Marlène, M. HERLIN Philippe, M. JAMME Gérôme M. MAUREL Richard, Mme SEBASTIA Valérie, Mme SEGUIER Marie-Rose, Mme USCLADE Geneviève Mme VANDJEE Karine.

Absents et excusés : Mme SEBASTIA Valérie (procuration à M. HERLIN Philippe).

Secrétaire de séance : M. Thomas FAGGION.

Ordre du jour :

- 1- **Travaux de rénovation de l'éclairage public : Inscription au budget primitif 2021.**
Délib05022021_D01

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement du projet concernant la rénovation de l'éclairage public.

Il informe le Conseil Municipal qu'une proposition du SDET a été reçu pour un montant total de 28 490 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- **ADOpte ce projet ;**
- **PREVOIT la dépense totale estimée à 28 490 €uros HT ;**
- **INSCRIT la dépense au budget primitif 2021 ;**
- **AUTORISE M. Le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents s'y réfèrent.**

2- Délibération de principe pour l'intégration du service de l'eau au bénéfice du SIAEP su Sant. Délib05022021_D02

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal du projet d'intégrer le service de l'eau de l'ensemble du territoire au bénéfice du SIAEP du Sant avec continuité de l'exploitation et de la distribution des ressources de la commune.

Il explique que cette intégration sera effective après études financières et études techniques nécessaires.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe d'intégrer le service de l'eau au Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Sant.

3- Courrier de la scierie Vieu.

Mme SEGUIER Marie-Rose expose la demande de la scierie Vieu (lecture du courrier) qui souhaite acquérir une parcelle attenant à l'entreprise qui appartient à la Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte de céder la parcelle. Les conditions de ventes sont à déterminer (déclassement, prix ...).

4- Rénovation de la conduite d'eau appartenant à la commune située à Massaguel, la Toupinarié.

M. le Maire explique que la commune de Massaguel prévoit de faire des travaux de rénovation de son réseau d'eau.

Une conduite appartenant à notre commune passe au même endroit qu'une conduite de Massaguel.

Il y a donc la possibilité de rénover cette conduite en commun avec Massaguel.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour faire ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

• **Point sur les différents travaux.**

- **City Stade** : La parcelle a été débroussaillée. Les travaux de construction (béton) suivront courant le mois de mars.
- **Traversée du village**. Sur les 4 maîtrises d'œuvre qui ont été sollicitées 3 ont répondu :
 - CIRCE
 - VALORIS
 - PAPHYRUS

La commission travaux se réunira le mercredi 10 février.

- **Terrain appartenant à Mme Ribault.** Le bornage et le découpage des parcelles sont faits.
Une canalisation d'eau passe au milieu de la parcelle. Un projet pour la déplacer est en cours.

• **Stade.**

Le stade est utilisé par l'école de Rugby Sor et Agout XV. Les vestiaires ont été rénovés.

• **Site internet de la mairie.**

Des devis ont été demandés afin de moderniser le site internet.

• **Commission communication.**

La commission communication propose de créer un compte Facebook pour informer les administrés sur l'actualité de la commune.

- **Télesurveillance** : Le projet de sécuriser certains lieux par des caméras est à l'étude.

- **Club de Tennis** : Lecture du courrier envoyé par le club de tennis qui ne souhaite pas recevoir de subvention cette année vu le contexte actuel et le manque d'activités.
- **Changement de nom de Communauté de Communes Sor et Agout**
Une concertation entre les 26 communes à lieu concernant le changement du nom de la CCSA.
Après discussion sur l'intérêt de changer le nom de la CCSA le Conseil Municipal donne son avis avec
 - 1 pour que la communauté de communes Sor et Agout change de nom
 - 11 contres et 3 absentions
- Mme Marie GARDIES qui travaillait à la cantine a été remplacée par Mme Karine SOULAYRAC.
- Une journée nettoyage du village est organisée le dimanche 7 février.
- Bibliothèque : Achat d'un lecteur de code barre. Tous les livres ont été scannés et son gérés informatiquement.
- Don de M. Lugan : M. LUGAN a confié à la mairie le casque et les médailles de son père qui a combattu pendant la première guerre mondiale. Le Conseil Municipal apprécie ce don et remercie M. Lugan.

Fin de séance à 22 heures 15.

COMMUNE DE VERDALLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2021

L'an deux mille-vingt-un, le vendredi 5 mars à 18 h 15, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe HERLIN, Maire.

Présents : M.HERLIN Philippe, Mme SEGUIER Marie-Rose, M. JAMME Gérôme, Mme FOULQUIER Marlène, Mme DELPRAT Thérèse, M. DIEGO Jean-Alain, M. Thomas FAGGION, M. CHOUDAR Samuel, Mme CATHALA Madeleine, Mme USCLADE Geneviève, Mme VANDJEE Karine, Mme SEBASTIA Valérie, M. BROUDIC Jean-Claude, M. ETHEART Régis.

Absents et excusés : M. MAUREL Richard (procuration à M. DIEGO Jean-Alain)

Secrétaire de séance : M. Thomas FAGGION.

***Approbation des Comptes de Gestion 2020 du TP
C M14 Principal – CA M49 EAU – CA M49
Assainissement –
CA Lotissement Combelle.***

**A – Approbation des Comptes de Gestion 2020
Du Trésorier**

**M14 – M49 EAU – M49 ASSAINISSEMENT – CA Lotissement
Combelle**

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Délibérations M14 03, M49 EAU 04, LOTISSEMENT 05, M49 ASSAINISSEMENT 06.

B - COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 M14

Ils sont adoptés à 14 voix pour (13 + 1 procuration) et font apparaître les résultats suivants :

--- M14 : Excédent de fonctionnement	170 270.60 €
Déficit d'investissement	44 859.91 €
--- M49 CA EAU : Excédent de fonctionnement	52 916.53 €
Excédent d'investissement	37 046.24 €
--- M49 CA ASSAINISSEMENT : Déficit de fonctionnement	359.14 €
Déficit d'investissement ..	5 699.20 €
--- LOTISSEMENT COMBELLE :	
Excédent d'investissement	38 162.69 €

Délibérations M14 07, M49 EAU 08, LOTISSEMENT 10, M49 ASSAINISSEMENT 09

DELIBERATION D11 : CHOIX DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE – TRAVERSEE DU VILLAGE.

Monsieur le Maire présente le bilan de la réunion de la commission travaux concernant l'aménagement de l'Avenue François Monsarrat.

Après concertation et étude des différents devis transmis, le choix de la commission s'est porté sur l'entreprise CIRCE située à Saint-Germain des Près (Tarn).

L'entreprise CIRCE a été retenue pour un montant forfaitaire de 13 520.00 HT € soit 16 224.00 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition l'entreprise CIRCE et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Questions diverses

- 1- M. le Maire informe l'assemblée de la réussite de la journée Nettoyage Village. 80 personnes ont participé à cette manifestation. Cette initiative pourrait être reprise.
- 2- Des étagères ont été placées dans la salle des archives communales.
- 3- La bibliothèque dispose de moyens dématérialisés afin de répertorier et distribuer les livres empruntés.
- 4- Le nouveau transformateur sera mis en place pour un renforcement du réseau électrique du village.
- 5- Le marché voirie intercommunal prendra en compte la réhabilitation du lieu-dit En Rivals et Moulin de Saint-Jean.
- 6- Une page Facebook a été mise en place pour une diffusion des actualités communales.
- 7- Deux devis sont à l'étude pour une modernisation du site internet mairie. La décision sera prise ultérieurement.

Fin de séance à 20 heures 30.

COMMUNE DE VERDALLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille-vingt-un, le quinze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe HERLIN, Maire.

Présents : M. HERLIN Philippe, Mme SEGUIER Marie-Rose, M. JAMME Gérôme, Mme FOULQUIER Marlène, Mme DELPRAT Thérèse, M. DIEGO Jean-Alain, M. Thomas FAGGION, Mme CATHALA Madeleine, M. MAUREL Richard, Mme USCLADE Geneviève, Mme VANDJEE Karine, Mme SEBASTIA Valérie, M. BROUDIC Jean-Claude, M. ETHEART Régis.

Absents et excusés : M. CHOUDAR Samuel (procuration à M. Philippe HERLIN)

Secrétaire de séance : M. Thomas FAGGION.

5- Fixation des taux des 2 taxes directes locales 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le produit fiscal attendu pour 2021 des deux taxes locales (Taxe foncière bâtie – Taxe foncière non bâtie).

Il présente l'état 1259 de notification des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales pour 2021 transmis par les services fiscaux.

Vu la réforme portant suppression de la taxe d'habitation et transfert aux communes du taux de taxe sur le foncier bâti du département, soit pour la Ville de Verdalle :

Taux 2020 commune de Verdalle : 16,19 %

Taux 2020 Département du Tarn : 29,91 %

Taux de référence 2021 46,10 %

Après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2021 :

- Taxe foncière bâtie **46,10 %** (16,19 % commune de Verdalle + 29,91 % Département du Tarn)
- Taxe foncière non bâtie **84,01 %**

6- Vote des subventions.

Article	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	MONTANT DE LA SUBVENTION
6574	Ac Crocs Chiens81	Association	200 €
6574	Familiale LAP de Touscayrats	Association	200 €
6574	Les Ecureuils-Volley Massaguel	Association	500 €
6574	Aidants familiaux	Association	235 €
6574	Anciens Combattants - Sorèze	Association	80 €
6574	APEDI CAT Chantecler	Association	100 €
6574	Amicale SapeursPompiers DOURGNE	Association	300 €
6574	ADAR Dourgne	Association	250 €
6574	ADIL	Association	85 €
6574	Autres		440 €
6574	Club des aînés	Association	800 €
6574	Les Arcades - Dourgne	Association	400 €
6574	FNACA Dourgne Sorèze	Association	100 €

6574	Comité des Fêtes de Verdalle	Association	2000 €
6574	CRF Comité local Croix Rouge	Association	100 €
6574	Coopérative scolaire Ecole Publique	Ecole	500 €
6574	Education populaire école privée 360/enfants	Association	6840 €
6574	MJC de Verdalle	Association	800 €
6574	Patrimoine Béal Massaguel	Association	50 €
6574	Pêcheurs Vallée du Sant	Association	120 €
6574	Restos du Coeur	Association	150 €
6574	Soins Palliatifs du Tarn	Association	100 €
6574	Sté de chasse communale de Verdalle	Association	200 €
6574	Touscayrats PIC	Lycée	200 €
6574	US AUTAN	Association	800 €
6574	Sté de St Vincent de Paul	Association	350 €
6574	Vitavie	Association	100 €
TOTAL DES SUBVENTIONS			16 000 Euros

7- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 M14 budget communal – M49

Budget eau – Budget assainissement – Budget annexe Combelles.

Le Conseil Municipal vote, à 15 voix pour ont adopté les différents budgets primitifs 2021 présentés par M. le Maire.

===== **BUDGET PRIMITIF M14 2020** =====

Dépenses de fonctionnement :

011 : Charges à caractère général	290 902,07 €
012 : Charges de Personnel	240 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	58 736,00 €
66 : Charges financières	4 654,30 €
022 : Dépenses imprévues	20 000,00 €
023 : Virement à la section d'investissement ...	241 315,00 €

Total des dépenses de fonctionnement ... 855 607,37 €

Recettes de fonctionnement :

70 : Produits des services	17 900,00 €
73 : Impôts et taxes	240 000,00 €
74 : Dotations, subventions et participations ..	257 918,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	53 140,07 €
013 : Atténuations de charges	21 500,00 €
002 : Résultat	265 149,30 €

Total des recettes de fonctionnement .. 55 607,37 €

Dépenses d'investissement :

16 : Emprunts et dépôts/cautionnements reçus	25 974,00 €
20/21/23 : Immobilisations incorporelles, corporelle.....	437 504,00 €
Report 20/21/23 : Immobilisations	165 425,00 €
020 : Dépenses	29 210,00 €

Total des dépenses d'investissement 658 113,00 €

Recettes d'investissement :

10222 : FCTVA	17 469,00 €
10226 : Taxe d'aménagement	9 210,00 €
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé ...	60 066,30 €
13 : Subventions d'investissement	64 241,00 €
13 : Report Subventions d'investissement	81 338,00 €
16 : Emprunts	160 453,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	241 315,00 €
R001 : Solde d'exécution positif reporté.....	24 020,70 €

Total des recettes d'investissement 658 113,00 €

==== Budget annexe : Lotissement Combèles ====

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001	900,65	001	0,00
1641	0,00	1641	0,00
1687	0,00	168748	0,00
3555-040	1,00	3555-040	901,65
TOTAL	901,65	TOTAL	901,65

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
002	0,00	002	0.00
6015	0,00	7015	34 340.72
6045	0,00	7552	0,00
605	0,00	7788	0,00
608-043	1,00	796-043	1,00
658	1,00	658	0,00
66111	0,00	66111	0,00
6522	33 439,07	6522	0,00
71355-042	901.65	71355-042	1,00
TOTAL	34 342,72	TOTAL	34 342,72

==== Budget Eau M49 ====

Dépenses d'exploitation :

011 : Charges à caractère général	79 535,00 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés	15 600,00 €
014 : Atténuations de produits	29 400,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	2 500,00 €
66 : Charges financières	556,00 €
022 : Dépenses imprévue	6 000,00 €
023 : Virement à la section d'investissement ...	38 817,45 €
042 : Amortissements	8 930,00 €

Total des dépenses d'exploitation 181 338,45 €

Recettes d'exploitation :

70 : Ventes de produits fabriqués	111 360,00 €
777/042	199,00 €
R 002 : résultat reporté	69 779,45 €

Total des recettes d'exploitation 181 338,45 €

Dépenses d'investissement :

20 /21/23 Immobilisations en cours.....	55 957,02 €
Reports RAR :	4 656,87 €
1641 : Emprunts	2 443,00 €
040 :	199,00 €

Total des dépenses d'investissement 63 255,89 €

Recettes d'investissement :

10222 : FCTVA	1 693,00 €
28156 -040 : Amortissements	8 930,00 €
R 001 :	13 815,44 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	38 817,45 €

Total des recettes d'investissement 63 255,89 €

==== Budget Assainissement M49 =====

Dépenses d'exploitation :

011 : Charges à caractère général	6 851,19 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés ...	11 500,00 €
014 : Atténuations de produits	4 671,00 €
66 : Charges financières	13 953,00 €
023 : Virement à la section de fonctionnement..	6 221,00 €
042- 6811 : Amortissements	36 653,89 €

Total des dépenses d'exploitation 79 850,08 €

Recettes d'exploitation :

70 : Ventes de produits fabriqués	49 421,00 €
74 : Subvention d'exploitation.....	3 000,00 €
042-777 : Amortissements	14 553,00 €
R 002 : résultat reporté.....	12 876,08 €
Total des recettes d'exploitation	79 850,08 €

Dépenses d'investissement :

20 /21/23 : Immobilisations en cours.....	3 195,89 €
16 : Emprunts	25 126,00 €
040/1391 : Opérations d'ordre.....	14 553,00 €
R001 : solde d'exécution positif reporté.....	3 685,78 €
Total des dépenses d'investissement	46 560,67 €

Recettes d'investissement :

28156 -040 : Amortissements	27 511,89 €
2813 -040 :	5 945,00 €
28158 -040 :	2 767,00 €
2808 -040 :	430,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement ..	6 221,00 €
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	3 685,78 €
Total des recettes d'investissement	46 560,67 €

Questions diverses

- 8- Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux du terrain multisport :
Les travaux avancent et devraient être terminés fin mai-début juin.
Avant l'utilisation par les administrés un règlement sera rédigé.
- 9- Traversée de village (1ère tranche) : Des réunions avec la commission de travaux et le maître d'œuvre sont organisées le mercredi. Des propositions ont été faites. Le projet avance doucement.
Un rendez-vous est prévu avec M. Levade du PETR du pays de Cocagne concernant les dossiers de demandes de subventions
- 10- Travaux rue de la Louve : L'extension des réseaux (assainissement, eau, électricité) est terminée.
- 11- Demande d'un administré concernant la vitesse à la sortie du village (vers Soual) :
Cette personne demande à limiter la vitesse à 30 km.
Elle sera revue lors de l'aménagement de la traversée du Village.
- 12- M. FAGGION Thomas propose de candidater pour le label terre de jeux 2024.
Cela permettrait de promouvoir le village à travers le sport.
Le Conseil Municipal décide d'avoir plus d'éléments sur les conditions et les engagements
- 13- Décoration de Noël : Une rencontre avec la MJC et des habitants du village a été organisée pour faire le point sur les différentes possibilités de décorer le village pour les fêtes de fin d'année.
- 14- Ecole : A la rentrée 2021 l'effectif prévu est de 85 élèves.
Des tables de pique-nique ont été demandées pour la cour.
- 15- Rappel élections : Les élections départementales et régionales auront lieu le 20 et 27 juin.

Fin de séance à 23 heures

COMMUNE DE VERDALLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HERLIN, Maire.

Présents : Mme CATHALA Madeleine, M. CHOUDAR Samuel, M. DIEGO Jean-Alain, Mme DELPRAT Thérèse M. ETHEART Régis, M. FAGGION Thomas, Mme FOULQUIER Marlène, M. HERLIN Philippe, M. MAUREL Richard, Mme SEBASTIA Valérie, Mme SEGUIER Marie-Rose, Mme VANDJEE Karine.

Absents et excusés : M. JAMME Gérôme (procuration à Mme SEGUIER Marie-Rose), M. BROUDIC Jean-Claude (procuration à M. Philippe HERLIN), Mme USCLADE Geneviève.

Secrétaire de séance : M. Thomas FAGGION.

Ordre du jour :

1- Règlement terrain Multisports. Délib10062021_D18

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement pour d'utilisation du terrain multisports.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le règlement d'utilisation du terrain Multisports.

2- Création nouvelle adresse : Impasse de l'Autan. **Délib10062021_D19**

Par délibérations du 4 novembre 2016 et 4 septembre 2020 il a été mis en place la dénomination des voies de la commune.

Cependant une voie commune avec la commune de Lescout reste à nommer

Plan	Dénomination Proposée
PR14	Impasse de l'Autan

Après délibération, le conseil à l'unanimité,

Approuve la dénomination de la voie telle que proposée.

3- Avenant à la convention d'adhésion mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire. Délib10062021_D20

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation de la médiation préalable obligatoire,

Vu la convention prise entre le centre de gestion et la Mairie portant expérimentation de la médiation préalable obligatoire en date du 19 octobre 2018 pour un période de quatre ans soit jusqu'au 18 novembre 2020,

Vu la loi n°2019-22 du 23 mars 2019 article 34 prolongeant le terme jusqu'au 31 décembre 2021,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le prolongement de la période.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ADOPTER** l'avenant à la convention proposée par le CDG81 annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et toutes les pièces s'y réfèrent.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

4- DECISION MODIFICATIVE N° 1 - PAIEMENT TRAVAUX SDET. Délib10062021_D21

Le Conseil Municipal de VERDALLE, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
204	204171	319	Autres etbs. - Biens mobiliers, matériel et é...	500,00
				500,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	319	Constructions	-500,00
				-500,00

5- Demande de subvention concernant la réfection du terrain de tennis. Délib10062021_D22

Le Conseil Municipal a pour projet la réfection du terrain de tennis.

Une demande de subvention va être déposée auprès de la Région dans le cadre du Fond Régional d'Intervention (FRI).

6- Demande de subvention concernant la traversée du village.

Le dossier est en attente de documents afin de finaliser la demande.

QUESTIONS DIVERSES

- **Traversée du village**. Monsieur le Maire fait le point sur ce dossier, Des plans effectués par l'entreprise CIRCE concernant le projet ont été reçus :
 - Les réseaux seront enterrés
 - Des éclairages leds seront installés
 - Les trottoirs seront refaits avec des emplacements de parking...
- **Chantier loisirs jeunes** : M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet concernant la salle du stade Laurent Guy. La peinture extérieure doit être refaite par les jeunes de la CCSA dans le cadre d'un chantier loisirs jeunes.
- **Eclairage public** : Les travaux de mise en place de leds sur la commune commenceront la semaine 27.
- **Cascade de Saint Jean** : Au-dessus du Moulin de Saint Jean, la chaussée assurant une alimentation en eau des éleveurs à l'aval (après En Rivals) s'est effondrée. Des solutions pour la restauration de cette cascade ou une dérivation sont recherchées.

- **Caval Occitan** : Le 5 septembre 2021 une nouvelle manifestation est organisée au centre équestre d'En Cazette à Cambounet sur le Sor avec au programme des stands de produits locaux, des spectacles équestres, ferme pédagogique ...

M. le Maire présente le budget prévisionnel de cette manifestation. Il propose de donner à l'association une aide. Une somme de 150 € est décidé par le Conseil Municipal.

- **Organisation du 13 juillet** : Vu l'allègement des conditions sanitaires, le Conseil Municipal prévoit d'organiser le repas 13 juillet avec un dépôt de gerbe, de la musique et une auberge espagnole.
- **Bulletin municipal** : le « Verdalle infos » est en cours de réalisation.
- **Barbecue Foyer rural** : M. CHOUDAR Samuel présente les différents modèles de barbecue pour le Foyer Rural. Des devis vont être demandés.

Fin de séance à 22 heures 45.



Règlement intérieur terrain Multisport (City stade)

En cas d'urgence

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

ARTICLE 1er : DISPOSITIONS GENERALES

Le city stade implanté sur notre commune est un équipement ouvert à tous et libre d'accès sous certaines conditions. En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les conditions d'utilisation ainsi que les risques liés à la pratique des activités autorisées. Ils en assument l'entière responsabilité.

Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS

Le city stade est exclusivement réservé à la pratique du football, handball, basketball et volleyball. La pratique de ces activités est placée sous l'entière responsabilité des utilisateurs et de leurs parents.

Les utilisateurs doivent être munis des équipements adaptés et appropriés à ces pratiques sportives.

L'absence d'équipements adaptés entraîne la responsabilité pleine et entière de l'utilisateur.

Toute autre activité, pour laquelle le City Stade n'est pas destinée, est interdite.

La municipalité ne peut être tenue pour responsable de tout accident dû à l'utilisation normale ou anormale des équipements mis à la disposition des utilisateurs.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCES ET HORAIRES

Le City Stade est ouvert au public aux horaires suivants :

Du 1^{er} avril au 30 septembre

de 9 h 00 à 21 h 30

Du 1^{er} octobre au 31 mars

de 9 h 00 à 18 h 00

L'utilisation est réservée prioritairement aux scolaires.

L'accès au City Stade et son utilisation sont formellement interdits :

- Aux enfants de moins de 3 ans non accompagnés par un parent,
- Aux enfants de moins de 10 ans **sauf** sous la responsabilité d'un parent ou d'une tierce personne majeure.

La commune se réserve le droit, à tout moment, de modifier des horaires d'accès ou de fermer temporairement cet espace en cas de grosses intempéries (neige, verglas), par nécessité de service, en raison de circonstances particulières ou pour garantir les conditions de bonne utilisation, d'entretien et de respect du voisinage.

ARTICLE 3 : CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Il est formellement interdit d'utiliser cet espace pour d'autres activités que celles sportives, de modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toute sorte d'obstacles de structures, de matériels non adaptés ou hors normes. Le public est tenu d'utiliser les équipements selon un usage conforme à leur destination et de veiller à ne pas les détériorer.

Il est interdit d'apposer sur les installations ou les grilles des inscriptions ou des dessins avec des feutres, de la peinture ou tout matériau de nature à laisser une marque pérenne.

L'accès au City Stade est formellement interdit aux vélos, cyclomoteurs, quads, motos, rollers, skates, patins à roulettes, trottinettes...

Le City Stade est interdit aux animaux domestiques, même tenus en laisse.

Les usagers du City Stade sont tenus de laisser les lieux propres et de respecter :

- Les riverains, d'éviter toute nuisance sonore,
- La propreté de l'aire de jeux ; les détritrus doivent être déposés dans les corbeilles prévues à cet effet,
- Le matériel mis à disposition,

Les usagers du City Stade doivent conserver en toutes circonstances une tenue décente et un comportement conforme aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

ARTICLE 4 : SANTE ET SECURITE DES PERSONNES

Dans le City Stade, par souci de santé publique et de sécurité des usagers, il est formellement interdit de :

- Faire usage du tabac,
- Transporter ou consommer de l'alcool,
- Consommer, vendre ou transporter des produits stupéfiants,
- Pénétrer sur le terrain avec de la nourriture ou des boissons dans quelque emballage que ce soit (canette, verre...),
- Répandre ou jeter, même involontairement, des substances susceptibles de nuire à l'environnement ou à la salubrité et à la sécurité publique, ou même d'incommoder le public et les riverains,
- Grimper sur les installations,
- Allumer un feu ou un barbecue,
- D'évoluer sur la structure avec des chaussures qui ne sont pas adaptées,

- Se livrer à des jeux de nature à causer des accidents aux personnes, des dommages ou des dégradations.

Il est également interdit :

- De troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores pour les riverains, en utilisant du matériel sonore (poste de radio, téléphone portable, instruments de musique, pétards, fusées etc...) et/ou par le fait de rassemblement ou attroupement bruyants,

D'une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport en respectant les autres et le matériel mis à leur disposition. Chacun doit avoir une pratique et un comportement responsable, sans danger pour soi et pour les autres. **Il est rappelé que le pratiquant doit obligatoirement avoir souscrit une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à autrui.** La Mairie décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les manifestations (spectacles, démonstrations, épreuves sportives, tournois...) ne peuvent être organisées sans autorisation de la municipalité, qui se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre. Lors des manifestations organisées par la commune, le site sera réservé exclusivement au déroulement de celle-ci. Toute autre utilisation sera interdite pendant la durée de la manifestation.

ARTICLE 5 : SANCTIONS

Tout manquement au respect d'utilisation entraînera un rappel à l'ordre avec obligation pour l'utilisateur de s'y conformer.

Toutes dégradations sur les équipements entraîneront des poursuites financières, pour réparation envers les contrevenants présents sur place.